



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SILEXEL

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Noms commerciaux : SILEXEL

Utilisation : Agent de clarification destiné au collage des moûts et des vins.

Informations sur la société : **Burgundia Œnologie**

ZAC Portes de Beaune – 29, rue Buffon - 21200 BEAUNE _ France

Tel : 03.80.22.43.21

Mail : laboratoire@burgundia.fr

N° d'appel d'urgence : Centre anti poison de Bordeaux : 05.56.96.40.80

ORFILA 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Solution colloïdale de dioxyde de silicium liquide à 30% stabilisée en milieu alcalin.

	N° EINECS	N°CAS	N°E	Numéro d'enregistrement REACH	Classification R. (CE) n°1272/2008
Dioxyde de silicium	231-545-4	7631-86-9 112926-00-8	/	01-2119379499-16-xxx	Non concerné.

Composant présentant un danger : Aucun.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n° 67/548/CEE et n°199/45/CE.

Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes en maintenant la paupière ouverte. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologue.

En cas d'inhalation : Evacuer la victime à l'extérieur ou dans un lieu ventilé. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, manger, ni vomir. Rincer la bouche à l'eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIES

Produit non inflammable.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO2, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyen d'extinction à proscrire : Aucun en particulier.

Risques particuliers : Aucun.

Moyens de protection : En cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation : Consulter le paragraphe 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après manipulation.

Stockage : A conserver dans l'emballage d'origine, fermé. Stocker dans un local sec, à température modérée et non susceptible de communiquer des odeurs.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Protections à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme européenne 143).

Protection des mains : utiliser des gants de protection résistants à l'eau.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau : Vêtement de protection.

Limite d'exposition (ACGIH) : Aucune.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide laiteux à blanc

Odeur : inodore

pH : 9-10 (20°C)

Densité à 20°C : 1.19 – 1.21 g/cm³

Taille des particules : environ 25 mm

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité. Pour plus d'informations, se référer à la fiche Technique Produit.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. A protéger du gel.

Substance à éviter : Aucune.

Danger de décomposition : Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : faible toxicité – seules de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

- L50 rat, orale > 2000 mg/kg
- CL50 rat, inhalation 1h : 5mg/L
- CL50 rat, cutanée > 2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Sensibilisation de la peau / voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique) : aucun effet connu.

12. DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité : Non toxique. Aucun effet écologique néfaste n'est répertorié. Produit inorganique.

Persistance et dégradabilité : Aucune dégradation attendue.

Potentiel de bioaccumulation : En raison du coefficient de partage n-octanol-eau (log Pow), une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Autres informations : Résultats négatifs des évaluations de PBT et vPvB.

13. DONNES SUR L'ELIMINATION

Aspirer le produit répandu.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par la réglementation sur le transport des matériaux dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des substances dangereuses.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de données de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que de toutes les réglementations sont données sans garantie.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »